



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#161 - janvier - février 2022



**EN 2022,
LA VILLE INVESTIT POUR LES ÉCOLES**

LÈVES EN PHOTO...

Bravo Nicolas Jérôme pour cette photo du grand étang de Lèves récompensée par l'Echo Républicain en novembre.



P4
Vie scolaire
La ville investit pour les écoles



P14
Vie de la commune



P10
Jeunesse
Le conseil municipal des jeunes



P16
Retour en images



P12
Séniors



P18
A la découverte de nos commerces



P13
A l'honneur
Un champion de France à Lèves



P20
A la découverte de nos associations



L'ÉDITO DU MAIRE



Chers Lévois,

Au moment où j'écris ces lignes, nous devons nous résoudre à annuler les vœux du maire et à reporter le banquet annuel des anciens, alors que les contraintes sanitaires viennent à nouveau de se renforcer. Espérons que cette nouvelle vague épidémique ne soit que provisoire et que 2022 nous permette de retrouver enfin et durablement l'ensemble des activités sociales qui nous manquent tant.

Bientôt deux ans que nous vivons cet inédit épisode Covid et je tiens à saluer ici le travail conséquent mené par l'équipe municipale et par les agents qui font preuve d'un grand professionnalisme pour s'adapter à des situations qui ne cessent de changer. C'est singulièrement le cas pour les services petite-enfance et périscolaire, qui font tout pour accueillir au mieux nos enfants.

Les enfants et les familles sont au cœur de nos priorités. Nous le démontrons concrètement en modernisant les équipements qui les accueillent, en témoignant les importants travaux en cours de restructuration et rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain.

Malgré une situation budgétaire de plus en plus difficile pour les communes et nos marges de manœuvre qui se réduisent, nous continuons à mettre des moyens importants pour le fonctionnement de nos écoles. Que ce soit par exemple pour le budget de fonctionnement alloué aux fournitures, pour l'aide aux coopératives scolaires, pour le nombre d'Atsem ou pour la modernisation du parc informatique, la ville de Lèves

fait office de bonne élève comparativement aux autres communes.

Enfin, dans le cadre de notre aspiration à nous adapter au mieux à l'évolution des besoins, et suite à la demande des représentants des parents d'élèves, nous allons expérimenter dès ce mois de janvier la possibilité pour les enfants d'avoir chaque jour le choix à la cantine entre un repas classique et un repas végétarien.

Quant aux tarifs des services municipaux, malgré l'inflation, nous ne les augmenterons pas pour la 6^{ème} année consécutive, tandis que nous prévoyons en 2022 une 8^{ème} baisse consécutive des impôts communaux. Un effort important, signe d'une gestion financière optimisée.

Ensemble, plaçons 2022 sous le signe du dynamisme et de la convivialité. Dynamisme avec de nombreux projets en cours et à venir. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Et convivialité autour des événements associatifs et municipaux, à commencer par le concert du Nouvel an qui aura lieu le 15 janvier pour la première fois à l'Espace Soutine, ainsi qu'autour de la première édition du festival de théâtre amateur de la 13^{ème} Porte du 28 au 30 janvier.

D'ici là, au nom de la municipalité, je souhaite très chaleureusement à chacun d'entre vous une excellente année.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

LA VILLE INVESTIT POUR LES ÉCOLES



À l'image des travaux en cours de restructuration de l'école Jules Vallain, la ville investit fortement pour les écoles. 2022 verra de nombreux services et projets se poursuivre ou être lancés, sur les temps scolaires comme périscolaires, à l'image du soutien aux classes transplantées ou encore de la possibilité donnée désormais aux enfants de choisir entre deux menus à la cantine. Faisons le point avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire et de la jeunesse.



Interview de

Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe en charge de la vie scolaire et de la jeunesse

P2F : Pouvez-vous nous rappeler comment s'articulent les rôles respectifs des écoles et de la ville ?

Si la pédagogie et la rémunération des enseignants sont de la responsabilité de l'Education nationale, c'est la commune qui est propriétaire des écoles et en charge de leur entretien. La gestion du temps périscolaire (cantine, garderies, accueils périscolaires, études, transports scolaires du matin et du soir) est également de la compétence de la commune.

De plus, il est de coutume que les communes aident les écoles au financement de leurs fournitures et de leurs projets pédagogiques. Nous utilisons pour cela deux dispositifs

distincts, dont bénéficient nos deux écoles : un budget fournitures dédié ainsi qu'une subvention aux coopératives scolaires.

P2F : Pouvez-vous nous détailler ces deux dispositifs ?

Le budget fournitures est voté chaque année à l'occasion du budget primitif. Depuis plusieurs années, le conseil municipal a fixé le principe du versement annuel d'un montant équivalent à 50 euros par enfant inscrit dans l'année en cours.

Quant aux coopératives scolaires, elles bénéficient chaque année d'une subvention, sur le même principe que celles accordées aux associations. Ainsi, les directeurs des écoles sont

invités à nous présenter les projets de l'année et la bonne utilisation des subventions passées. A la suite de l'externalisation du service de cars scolaires, il est prévu de subventionner chaque coopérative scolaire à hauteur de 5000 euros par an pour aider spécifiquement au financement du transport des sorties scolaires. Cette aide intervient en sus des subventions habituellement versées (en moyenne ces dernières années : 3500 euros pour la maternelle et 5000 euros pour l'élémentaire).

P2F : Vous allez également soutenir des projets de classes transplantées ?

En effet, une équipe d'enseignants de l'école élémentaire nous avait présentés un projet de voyage scolaire en classes transplantées, qui devait être mené en 2020. A cause du Covid, ce projet avait dû être annulé. Le projet nous a de nouveau été présenté, en espérant qu'il puisse se tenir en cette fin d'année scolaire. Afin d'aider à son financement, monsieur le maire a proposé de dégager une enveloppe supplémentaire de 3000 euros.

Au total, pour les fournitures, les projets et les sorties scolaires, nous apporterons donc un financement supérieur à 45 000 euros en 2022. Il est prévu de voter l'ensemble de ces aides lors du budget primitif qui sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 7 février prochain.

En plus de ces aides au fonctionnement, nous continuons à financer l'encadrement des enfants de maternelle avec les ATSEM, dont le nombre par enfants est supérieur à la moyenne départementale, et nous continuons à investir pour moderniser les écoles, en témoignent les importants travaux en cours à

l'école élémentaire ou encore l'achat récent et à venir d'ordinateurs pour les deux écoles, pour ne prendre que ces exemples.

Rien que pour 2022, le budget d'investissements consacré aux écoles sera supérieur à 1 200 000 euros. Preuve que les écoles et les enfants sont bien pour nous des priorités, dans les mots comme dans les actes.

P2F : Où en sont les travaux de l'école élémentaire Jules Vallain ?

Ils se passent bien et avancent à bon rythme. Après avoir pris du retard au démarrage estival, à la suite de regrettables dégradations et vols dont nous avons été victimes en juillet, le calendrier est respecté et nous espérons une livraison complète de l'école restructurée à la rentrée de septembre 2022.

Je tiens à remercier l'Etat et le Conseil départemental, qui apportent un important soutien financier au projet, ainsi que le directeur de l'école qui fait le lien utile entre les enseignants, les services de la ville et les entreprises afin que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

P2F : Vous lancez en ce début d'année la possibilité de choisir entre deux repas à la cantine. En quoi cela consiste-t-il ?

Le service de la restauration collective de Chartres métropole a lancé l'expérimentation du choix entre deux menus dans les cantines de Chartres et Lucé. Les enfants y ont la possibilité, chaque jour, de choisir entre un repas "standard" et un repas "végétarien". Ces menus respecteront les qualités nutritionnelles nécessaires pour nos enfants et seront contrôlés par des diététiciens diplômés.

A la suite d'une demande effectuée par les représentants des parents d'élèves l'année dernière, nous avons travaillé à la mise en place de ce nouveau dispositif dans les cantines de Lèves. Dès ce mois de janvier, nous lançons l'expérimentation. Il sera intéressant de voir si cela correspond bien aux besoins des enfants, permettra aux familles et aux services de la ville de faciliter l'organisation, et de mieux lutter contre le gaspillage alimentaire. Si le bilan est satisfaisant, alors nous pérennisons ce dispositif.



Marie-Hélène Ferreira et Olivier Thomas, directeur de l'école élémentaire Jules Vallain.

UN SOUTIEN RÉGULIER AUX ÉCOLES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT



Les élèves de CM2 en train d'utiliser les 14 premiers PC portables livrés en octobre 2021.

Que ce soit sur le budget de fonctionnement (pour les dépenses régulières) ou sur le budget d'investissement (pour les travaux et achats de matériels), la ville apporte un soutien régulier à ses deux écoles. Voici quelques exemples de dépenses prévues en cette année 2022 :

Budget fournitures

Chaque année, la ville vote un budget équivalent à 50 euros par enfant pour l'achat de fournitures. Pour 2022, le budget fournitures dédié à l'école maternelle Jean-Pierre Reschœur (168 élèves) sera de 8 400 euros et celui dédié à l'école élémentaire Jules Vallain (320 élèves) sera de 16 000 euros.

Coopératives scolaires

Elles bénéficient chaque année d'une subvention, calculée sur le même principe que celles accordées aux associations lévoises, avec les montants prévisionnels suivants :

- une subvention de base en soutien aux projets (environ 3500 euros pour la maternelle et 5000 euros pour l'élémentaire, réajustée chaque année selon les besoins et le niveau de trésorerie).
- Une subvention complémentaire en soutien au transport pour les sorties scolaires de 5000 euros par école.
- Une nouvelle enveloppe supplémentaire de 3000 euros

à partir de 2022 pour soutenir le projet des classes transplantées de l'école élémentaire.

Nouveau mobilier à l'école Jules Vallain

Dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain, une commande de nouveau mobilier concernera des tables et chaises pour les élèves, armoires et étagères bibliothèques dans les salles de classes.

Nouveaux PC portables et chariots

Afin d'équiper l'ensemble des classes, après la livraison en octobre 2021 de 14 PC portables et d'un chariot, l'école sera dotée en 2022 de 42 nouveaux PC portables et de 3 chariots mobiles.

Bibliothèque BCD

Cet été, à la suite des travaux de l'école élémentaire, la bibliothèque BCD (Centre Documentaire) sera transférée au cœur de l'école, avec l'installation de nouveaux rangements spécialement dédiés.

NOUVEAU À LA CANTINE : LES ENFANTS ONT DÉSORMAIS LE CHOIX ENTRE 2 MENUS



Le self de l'espace Gabriel Loire accueille chaque jour environ 280 élèves d'élémentaire.

Après échanges avec les représentants parents élus et Chartres métropole restauration, la ville a pris la décision d'offrir aux enfants des écoles maternelle et élémentaire la possibilité de choisir entre deux menus toute l'année scolaire : un repas standard et un repas végétarien.

Le repas standard est composé d'un hors d'œuvre, d'un plat protidique accompagné d'une garniture, d'un fromage ou d'un produit lacté et d'un dessert. Le repas végétarien est quant à lui élaboré sur une base de 3 à 5 composantes, l'apport de protéines étant assuré principalement par les œufs, les produits laitiers et les légumineuses.

Le nombre de repas est livré quotidiennement par Chartres métropole restauration en fonction des réservations faites sur le Portail familles. Ils apportent aux enfants une alimentation de qualité, variée et équilibrée. Une commission des menus se réunit trois fois dans l'année pour valider les menus proposés aux enfants. Elle est organisée en présence de professionnels : le directeur et la diététicienne de la restauration collective, un agent du service restauration de la ville de Lèves et des professionnels de l'éducation.

Au cours de l'année scolaire, Il sera proposé aux parents d'élèves des visites de Chartres métropole restauration.

Ce nouveau dispositif permettra, nous l'espérons, de limiter le gaspillage alimentaire et accompagnera l'enfant dans le développement de l'autonomie.

Pour rappel, l'inscription à la cantine se fait toujours via le Portail familles (lien disponible sur la page d'accueil de [levés.fr](https://www.levés.fr)) mais il n'y a plus la possibilité de sélectionner un type de repas, c'est l'enfant qui choisit sur place son menu.



La cantine de l'école maternelle accueille chaque jour environ 150 élèves.

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental, en visite au sein d'une classe de CM2 de l'école Jules Vallain.

Les travaux de rénovation de l'école ont débuté durant les vacances d'été 2021 et se poursuivront jusqu'à la fin août 2022.

Après la reprise de la couverture de la salle polyvalente l'été dernier (désamiantage, remplacement de la toiture et isolation thermique et phonique), la fin d'année dernière a essentiellement été consacrée aux travaux du bloc central, comprenant notamment la création de nouveaux sanitaires, la pose d'une coursive reliant les deux ailes à l'étage, la création d'un ascenseur et la rénovation des différents bureaux et espaces communs.

Ce début d'année verra la poursuite des travaux de ce bloc central, ainsi que la rénovation des classes, aile par aile, pendant les vacances scolaires.

Des visites de chantier seront organisées pour les élèves, afin qu'ils voient la dimension du projet et découvrent les métiers du bâtiment. Au total, ce sont 10 entreprises qui interviennent sur ce chantier d'envergure qui a pour vocation de redonner durablement une nouvelle jeunesse à l'une des plus grandes écoles d'Eure-et-Loir.

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES

| | |
|--|-------------------|
| Restructuration bloc central, création coursive entre les deux ailes et reprise de la couverture de la salle polyvalente | 1 485 000€ |
| Modernisation des 14 salles de classe | 615 000€ |
| Maîtrise d'oeuvre, études et frais divers | 200 000€ |

TOTAL **2 300 000€**

RECETTES

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Département d'Eure-et-Loir | 560 000€ |
| Etat | 530 000€ |
| FCTVA | 280 000€ |
| Commune | 930 000€ |

TOTAL **2 300 000€**

CALENDRIER PREVISIONNEL

Jusqu'à février 2022

- Restructuration du bloc sanitaire garçons + locaux adjacents
- Création des rampes et coursives intérieures aile droite.

Vacances scolaires 2021-2022

- Rénovation des salles de classes RDC ailes nord et sud.

Été 2022

- Rénovation des salles de classes R+1 ailes nord et sud.
- Accès extérieur (portail, cheminement piéton).

LES PARTENAIRES VISITENT LE CHANTIER



Rémi Martial, maire, Olivier Thomas, directeur de l'école, Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Daniel Desgrouas et Patrick Le Calvé, adjoints au maire.



Daniel Desgrouas, adjoint au maire, Adrien Bayle, sous-préfet d'Eure-et-Loir, Rémi Martial, maire, Olivier Thomas, directeur de l'école, Marie-Pierre David, adjointe au maire et Pierre-Etienne Miny, architecte.



Au cœur du chantier de l'école.

Les représentants des deux partenaires financiers des travaux de l'école élémentaire Jules Vallain se sont successivement rendus sur place en fin d'année afin de constater l'avancée des travaux.

Tout d'abord, la ville a reçu toute la matinée du 30 novembre la visite de Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, qui est venu à la rencontre du directeur de l'école et d'une classe de CM2, après avoir visité la fondation d'Aligre et avant de se rendre à la mairie pour une réunion de travail avec le maire lors de laquelle ont pu être échangés les points de convergence sur le nécessaire soutien du Département aux projets des communes.

Ensuite, le 14 décembre, c'est Adrien Bayle, Secrétaire général de la préfecture et Sous-préfet d'Eure-et-Loir, qui a été accueilli par le maire et les élus, le directeur de l'école et l'architecte pour une visite de chantier. Il s'est montré particulièrement intéressé sur les mises aux normes du bâtiment scolaire, en termes d'accessibilité handicapés et d'amélioration de la performance énergétique, enjeux prioritaires de l'Etat. Il a conclu sa visite par un déjeuner de travail avec le maire lors duquel ont notamment été abordés les relations avec l'Etat et les grands enjeux à venir de la commune de Lèves.

La ville de Lèves remercie l'Etat et le Département de leur soutien.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le 18 octobre dernier lors de l'élection des 10 nouveaux jeunes conseillers municipaux de CM1.



Interview de
Marie-Hélène FERREIRA
Adjointe en charge de la vie
scolaire et de la jeunesse
et Sandrine BLIN
Conseillère municipale

P2F : Comment fonctionne le Conseil municipal des jeunes ?

Créé en 2018, le conseil municipal des jeunes est composé de 20 élus : 10 CM1 et 10 CM2 de l'école élémentaire Jules Vallain. Chaque année, nous organisons les élections en octobre, en lien avec les enseignants, pour élire 10 CM1 pour un mandat de deux ans. Depuis l'année dernière nous offrons aux CM1 leur première carte d'électeurs, nécessaire pour voter à l'élection, et preuve de leur engagement citoyen.

Deux séances plénières du Conseil municipal sont organisées sur l'année, sous la présidence du maire : en décembre pour l'installation des nouveaux élus, et en juin pour faire le bilan de l'année écoulée. Les élus se réunissent toute l'année, principalement durant la pause déjeuner, pour travailler sur leurs projets aux côtés de Fabienne Morizet et Julie Chiotto.

P2F : Quels ont été les projets réalisés en 2020/2021 ?

Ils n'ont malheureusement pas été nombreux eu égard à la situation sanitaire. Une cabine à livres a été réalisée et sera installée prochainement devant les commerces des Boissières, les élus ainsi que leurs familles seront invités à participer à son inauguration. Nous avons pu nous réunir pour le dernier conseil en juin dernier où les élus nous ont présenté leur travail de l'année en nous exposant leurs projets tels que la création d'une gazette du part 'âge à destination des seniors, l'installation de tables de ping-pong et pique-nique dans la cour de l'école Jules Vallain, l'organisation d'une brocante, etc.

P2F : Quels sont les projets prévus pour 2022 ?

Ce sera le rôle des réunions de travail de les déterminer, autour de trois commissions thématiques : solidarité / animation / cadre de vie et environnement. Le conseil municipal des adultes pourra ensuite arbitrer en faveur de tel ou tel projet. Ainsi, une table de ping-pong et une table de pique-nique supplémentaires seront installées courant 2022, elles sont actuellement en commande. Et nous espérons, enfin, pouvoir organiser au printemps 2022 la journée à Paris, où seront invités les anciens élus qui sont désormais au collège.

■ 10 NOUVEAUX JEUNES ÉLUS



Elisa Vautier



Titouan Feuvraux



Enora Michel



Louise Trochu



Caetano de Carvalho



Eden Honneur



Samuel Laval



Ewen Dupont



Manon Senechal



Mady Perrineau

Ces 10 jeunes élus (CM1) ont rejoint Jean Parrod, Maëline Chancerelle, Karel Mobebo, Noa Pistre, Anatole Pichot, Constance Courtel, Thomas Boyer, Junior Djeje, Pierre Hanss, Léo Chevalier et Eden Bandeira, élus l'année dernière et entamant leur 2^{ème} année de mandat.

■ LES PROJETS QUI VERRONT LE JOUR EN 2022...

Différents projets proposés en 2021 se réaliseront au cours de l'année 2022 tels que le lancement de la gazette du part'âge à destination des séniors ; l'installation d'une nouvelle table de ping-pong et d'une table de pique-nique dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain ; l'installation et l'inauguration de l'armoire à livres devant les commerces des Boissières.

Ci-contre l'armoire à livres en train d'être peinte au sein des services techniques sous la forme d'un trompe l'oeil.



Les nouveaux élus.



Le Conseil d'installation du 10 décembre 2021.



SÉNIORS

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL



Pour la 2^{ème} année consécutive, la municipalité a souhaité offrir un colis de Noël aux 700 Lévois de 70 ans et plus (inscrits sur la liste électorale). Ce colis, composé de chocolats et gâteaux sucrés, a été distribué mi-décembre par les élus, qui remercient les personnes âgées de leur accueil chaleureux. Un moment idéal pour échanger et entretenir un lien social juste avant les fêtes de Noël.

LA BOÎTE SOS

Les Lions club chartrain ont développé la boîte SOS de la taille d'une boîte d'allumettes qui peut sauver des vies...

L'objectif est d'aider les services des urgences à gagner un temps précieux lorsqu'ils interviennent au domicile des personnes isolées (inconscientes ou choquées). La petite boîte est à placer dans le réfrigérateur, elle contient une fiche qui centralise les informations personnelles et médicales, indispensables pour la prise en charge optimale d'une personne seule par les services d'urgence.

Vous pouvez vous la procurer en mairie de Lèves.



BANQUET DES ANCIENS REPORTÉ

Initialement prévu les 03 et 04 février 2022, le banquet des anciens est reporté aux 16 et 17 mai 2022, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires. La ville reviendra prochainement vers les Lévois de 70 ans et plus par courrier pour leur confirmer l'organisation du banquet.

A L'HONNEUR

UN CHAMPION DE FRANCE À L'AS LÈVES



Julien Porc (4^{ème} en partant de gauche) entouré de Jean-Bernard Peronne, président de l'AS Lèves et de membres de l'association.

Julien Porc, athlète de l'AS Lèves s'est distingué samedi 4 septembre aux championnats de France des 10 km à Langueux dans les Côtes d'Armor.

Il a été sacré Champion de France dans la catégorie des 70-75 ans en courant la distance en 42 minutes et 13 secondes, loin devant les rivaux de sa catégorie.

C'est au début des années 90 que Julien a été licencié une première fois

à l'AS Lèves. Alors jeune vétéran, il s'illustrait déjà aux premières places des classements régionaux en cross et sur route.

Revenu au club depuis deux ans, il a ravi les records régionaux dans sa nouvelle catégorie (celle de 70-75ans) sur 5 et 10 Km.

Malgré la pandémie et l'annulation de nombreuses compétitions dont les championnats de France en 2020 pour

lesquels il s'était déjà préparé, son expérience et sa motivation toujours intacte lui ont permis de remporter le titre sur 10 Km en 2021.

Son plaisir de courir, son hygiène de vie et son esprit de compétition qui n'ont pas varié avec les années lui permettent maintenant d'être parmi les meilleurs Français de sa catégorie.

Félicitations à lui et bonne continuation pour de nouveaux exploits !

■ LE CÈDRE DU CIMETIÈRE



Suite à la tempête du 18 octobre 2021, un axe de la couronne du Cèdre du cimetière s'est rompu. La zone a immédiatement été mise en sécurité par les services techniques, et la ville de Lèves a demandé à l'office national des Forêts (ONF) d'établir un diagnostic. "La présence des deux plaies consécutives à la rupture d'écorce incluse constitue un réel point de faiblesse, pour la ramure. La tenue mécanique des axes restants est rendue très fragile, compte tenu de la prise au vent et des fissures déjà observées. Le maintien de ce Cèdre n'est donc pas envisageable sur le site, tel qu'il est configuré actuellement."

En conséquence, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, c'est avec résignation que la ville de Lèves se voit dans l'obligation de couper le cèdre.

■ NOUVEAU : CAVURNES

Dans le cadre du réaménagement et de l'embellissement du cimetière, un nouveau service a été créé par la ville, avec l'installation de cavurnes qui sont proposées à la concession.

Les tarifs :

- 15 ans renouvelable : 460€
- 30 ans renouvelable : 920€
- 50 ans renouvelable : 1725€

Les services sont à votre disposition pour toute question au 02 37 180 180.



La commune de Lèves s'est engagée dans la démarche "objectif climat 2030" en mars 2021 aux côtés d'Eure-et-Loir nature. Ce projet vise à préserver les ressources en eau. Afin d'impliquer les Lévois dans cette démarche, un questionnaire est disponible en ligne sur [leves.fr](https://www.leves.fr) et en version papier à l'accueil de la mairie.

Les réponses à ce questionnaire sont anonymes. Seul le chargé de mission d'Eure-et-Loir Nature aura accès aux résultats, qu'il traitera de manière globale afin d'en créer une synthèse. Ces résultats vous seront présentés premier trimestre 2022 lors d'une réunion.

■ VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Vous pouvez dès à présent demander votre vignette de stationnement pour 2022. Ce système de vignette annuelle de stationnement est destiné aux riverains et aux commerçants du centre-ville pour un stationnement dans les zones bleues.

Pour obtenir cette vignette, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie accompagné d'une carte d'identité, de la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignette se limite à une par foyer pour les habitants, et à

une par employé pour les commerçants.

Les riverains concernés par la vignette sont ceux de l'avenue de la Paix (du n°8 au 24 et du 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).

TARIFS :

24€/an pour les commerçants

72€/an pour les riverains

■ RAMASSAGE DES SAPINS

Pour la 2^{ème} année consécutive, la municipalité met en place le ramassage de vos sapins de Noël par les services techniques de la commune.

Votre sapin devra être déposé **entre le mardi 11 et le dimanche 16 janvier** dans l'un des 5 points de collecte :

- Parking de l'école maternelle
- Parking de l'école élémentaire
- Parking de l'Arsenal (61 B route de Chavannes)
- Devant le complexe sportif Michel Castaing
- Devant les services techniques (1 rue de la Pointe à l'Hermitte)

Quelques conditions à respecter :

- *Le sapin doit impérativement être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.*
- *Le sapin doit être déposé sans être découpé et sans être mis dans un contenant.*



IN MEMORIAM

Jean et Denise Piébourg nous ont quittés respectivement le 20 novembre 2021 à l'âge de 97 ans et le 11 décembre à l'âge de 96 ans.

Lévois de longue date, attachés à leur commune, ils participaient activement aux repas et activités à destination des séniors.

Il avait fêté leurs noces de platine (70 ans de mariage) en octobre 2016, lors d'une cérémonie empreinte d'émotion.



RETOUR EN IMAGES

MARCHÉ DE NOËL



Le marché de Noël s'est déroulé les 03 et 04 décembre dernier dans le centre-ville de Lèves avec la participation de nombreux exposants. Des associations lévoises étaient de la partie pour ce week-end festif, Lèves-toi et marche, le crazy dance, le comité des fêtes, SEDB, LèV'art et l'ALPL et nous les en remercions.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Elus, anciens combattants, portes-drapeaux, musiciens, conseillers municipaux jeunes, familles étaient réunis pour célébrer le 103^{ème} anniversaire de l'Armistice.

COURSE "VILLE DE LÈVES" À L'HIPPODROME



Comme chaque année, l'hippodrome organise la course "ville de Lèves". Le 31 octobre dernier, Rémi Martial, maire et Muriel Deguine, conseillère municipale, ont remis le prix au vainqueur.

INVENTAIRE DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE



Le 23 octobre dernier, la ville de Lèves et Eure-et-Loir nature ont présenté sous forme de jeu de piste et à travers une exposition les résultats de l'inventaire de biodiversité communale.

CONCERT À LA BRUNE



Les élèves et professeurs de l'école municipale de musique de Lèves présentent régulièrement leur travail lors de concerts à la brune. Ici le 20 octobre 2021.

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



C'est dans une ambiance conviviale et festive qu'une centaine de nouveaux Lévois s'est retrouvée à l'espace Soutine le 19 novembre dernier. A l'occasion de cette soirée, Rémi Martial, maire, et l'équipe municipale ont présenté la commune, son fonctionnement et ses grands projets. Les échanges ont continué autour d'un buffet campagnard.

TRAVAUX RUE DE BAILLEAU



Les travaux de la rue de Bailleau suivent leur cours, notamment avec la pose de l'enrobé sur la phase 1 des travaux. Les entrées et sorties de la rue Jean Moulin viennent pour l'occasion de bénéficier d'une rénovation des trottoirs, bordures et chaussée.

REMISE DE DONS PAR LÉV'ART



Arlette Loire, présidente de LèV'art, a remis, en présence de Rémi Martial, maire, un chèque de 300€ à La Fondation d'Aligre et un de 250€ à SEDB28.

HALLOWEEN



Patrick et Florence Hubert ont ouvert les portes de leur jardin à l'occasion d'Halloween. De la soupe de potiron, bonbons et jus de fruits étaient proposés aux visiteurs.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS COMMERCES

Le Pied de fée, à travers cette rubrique, souhaite vous présenter l'ensemble des commerçants et dirigeants par secteur d'activité qui ont pignon sur rue. Dans ce numéro, le Pied de fée est parti à la découverte du nouveau Carrefour Express et de Richard Nowak, poissonnier depuis 35 ans sur la commune.

POISSONNERIE RICHARD NOWAK



Richard Nowak fête ses 35 ans à Lèves ! Fidèle à notre commune, c'est le seul poissonnier depuis toutes ces années ! Fort de son expérience il accueille environ 70 personnes chaque vendredi.

Tout d'abord installé place de l'Eglise, il rejoint en 1996 la place Hoche Allart à côté du magasin Coccinelle, et depuis peu aux côtés de Carrefour Express.

Les amateurs de poissons et de produits frais peuvent retrouver son étal le vendredi à Lèves de 8h à 13h et de 16h à 19h avec notamment des crustacés, des coquillages et du poisson. Pour les plus gourmands, il propose également des plateaux de fruits de mer !

Ses produits côtiers français proviennent de Vendée, Charente Maritime et Bretagne ; et le saumon fumé d'Ecosse est certifié Label rouge.

Bon à savoir, une fois par an avant les fêtes de Noël, ses clients bénéficient d'une promo très avantageuse sur les noix de Saint Jacques !

INFOS UTILES

Situé place Hoche Allart à côté du Carrefour Express tous les vendredis de 8h à 13h et 16h à 19h.
Contact : 06 10 49 14 43

■ BIENVENUE AU CARREFOUR EXPRESS



Patrick Foucoin, dirigeant de Carrefour Express (à droite sur la photo) entouré de Sarah, Christophe et Cindy. Manquent sur la photo : Cybellia et Melvin.

Ouvert depuis le 25 novembre 2021 en lieu et place de Coccinelle, Carrefour express a su trouver sa place au sein du centre-ville de Lèves et proposer des services de qualité à sa clientèle.

Patrick Foucoin, dirigeant de l'établissement, s'est entouré d'une équipe dynamique et motivée avec Cindy, devenue adjointe du magasin ; Sahra, ancienne caissière et Cybellia ; Christophe, chef boucher, et Melvin son apprenti. Par ailleurs il recherche deux apprentis pour compléter son équipe.

Dans cette nouvelle enseigne, la boucherie a été conservée avec les mêmes fournisseurs et s'est refaite une beauté ! Vous trouverez également les produits haut de gamme de chez

Carrefour "Reflets de France", des produits locaux comme les oeufs mais aussi des livres d'écrivains euréliens, qui ont une place de choix dans la boutique avec mise en avant sur présentoirs.

C'est dans un esprit convivial et de détente que vous avez la possibilité de déguster un café et des viennoiseries tout en lisant votre journal ! Du pain est d'ailleurs proposé tous les jours.

Bonne nouvelle pour nos séniors, la livraison à domicile devrait reprendre courant janvier. Le principe est simple, la personne vient en magasin et fait ses courses. Elle laisse son caddie en caisse et un livreur lui déposera le jour même entre 13h et 15h. La livraison sera gratuite à partir de 50€ d'achat.



INFOS UTILES

2 rue Hoche Allart
Ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h
et le dimanche de 9h à 13h.
La boucherie est fermée entre 12h30 et 15h30.



LA POSTE DÉMÉNAGE

A compter du 24 janvier, retrouvez les services de la Poste dans votre Carrefour express

Vous pourrez continuer de faire l'essentiel des opérations postales dans le domaine courrier-colis : affranchissements, dépôts et retraits de courrier et colis, et ventes de timbres, d'enveloppes et emballages prêt-à-envoyer. Ce nouvel espace vous permettra d'accéder à un service de proximité avec des horaires élargis du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h.

Carrefour express sera également un relais Pick-up pour le dépôt et retrait de colis.



A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons le collectif carnassiers 28 et le club linguistique de Lèves.

■ COLLECTIF CARNASSIERS 28 (CC28)



Des membres de l'association en sortir float-tube.

Le Collectif Carnassiers 28 est le premier club d'Eure-et-Loir entièrement dédié à la pêche des carnassiers aux leurres, en loisir et en compétition.

Il a été fondé en janvier 2018 par 7 amis de longue date et depuis il ne cesse de grandir, passant de 37 adhérents sa première année, à 67 en 2021. Il compte à ce jour parmi les trois plus grands clubs de France en nombre d'adhérents dans le milieu de la pêche aux carnassiers. C'est donc un véritable succès pour ses fondateurs !

Ses membres proviennent de tout le département mais aussi parfois de bien plus loin. Certains nous rejoignent pour élargir leur cercle d'amis et se perfectionner à la pêche des carnassiers, d'autres sont de véritables compétiteurs.

Le club est par ailleurs affilié à la FFPS (Fédération Française des Pêches Sportives) depuis sa création et certains membres ont performé tant au niveau régional que national, et ce dans toute les disciplines (bateau, float-tube, street-fishing, truite aux leurres). A noter les superbes performances du jeune Lévois Alexandre GODFRIN qui a remporté le titre de

champion de France junior en 2018 dans la catégorie street-fishing avant de récidiver en 2019 en devenant champion de France en catégorie challenger (2^{ème} division nationale).

Parmi ses diverses activités, le CC28 organise régulièrement des sorties club afin de réunir ses adhérents et leur faire découvrir de nouveaux lieux de pêche. Il participe également depuis ses débuts à l'organisation de la journée annuelle de découverte du float-tube à destination des jeunes de l'école de pêche de la Gardonnette Chartraîne.

Vous pouvez suivre nos aventures sur Facebook et Instagram mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en savoir plus sur nos activités ou si vous voulez nous rejoindre !



Le Lévois Alexandre Godfrin avec un brochet.

INFOS UTILES

Président : Yann GEINS
Pour contacter l'association :
collectif.carnassiers28@gmail.com

CLUB LINGUISTIQUE DE LÈVES (C2L)



Ici un cours pour enfants au sein de l'espace Gabriel Loire.

Le club linguistique de Lèves, C2L, est une association loi 1901 créée en 1990 par Françoise Donneau. Le but est l'apprentissage et le développement des langues étrangères, l'anglais et l'espagnol sont les plus appréciées.

Nous accueillons adultes et enfants, dans le nouvel espace Gabriel Loire. La durée des cours anglais adultes est de 1h30 et 1h pour les cours d'espagnol. Quatre professeurs y enseignent ces langues à des jours et heures différentes de la semaine. Le cours anglais pour les enfants du primaire est très apprécié par les jeunes participants. Ils y évoluent dans la langue par le chant, les jeux, la musique, cette manière ludique d'apprendre les enchante. Un cours anglais pour les adolescents 11-16 ans reste ouvert malgré le faible nombre de participants.

Notre souhait serait d'y accueillir plus de jeunes. Le professeur reste à l'écoute de chacun et répond aux attentes des élèves et leurs désirs d'évoluer dans cet apprentissage. Ce cours se déroule le jeudi soir de 17h45 à 18h30.

En cas d'interruption des cours pour cause sanitaire, les cours sont assurés en visio conférence. Nous espérons reprendre nos activités diverses Galette des Rois, Barbecue, assemblée générale quand des temps meilleurs nous le permettront.

Les membres du conseil d'administration sont actuellement au nombre de dix, Annie Chôlin Présidente, Yves Chardar Trésorier, Catherine Berte trésorière-adjointe, Anne-Marie Yvernault secrétaire, Michèle Voisin secrétaire adjointe, Christophe Chemin, Roger Judenne, Janick Moreau, Jean et Danièle Noulin, membres actifs.



Annie Chôlin, présidente du C2L, entourée de membres du Conseil d'administration.

INFOS UTILES

Présidente : Annie Chôlin

Contact : cholin.annie@gmail.com / 02 37 21 37 62

VIE DES ASSOCIATIONS

■ ABEILLE LÉVOISE



L'année se termine pour l'Abeille Lévoise, 2021 ne restera pas dans les annales et c'est vrai pour l'apiculture en général.

Le climat et les maladies et autres parasites ne nous facilitent pas la tâche.

2021 a vu au printemps des essaimages à profusion qui ont monopolisé l'équipe de fin

mars à fin Mai qui ont augmenté le cheptel de l'association à 34 ruches, malgré cette augmentation nous n'avons réussi à produire que 100 kg de miel.

Nouveauté, les bougies et les Bee wraps fabriqués par les adhérents sont disponibles.

La fête de l'Abeille a été une belle réussite.

Nous avons eu notre premier contrôle vétérinaire, contrôle qui permet de savoir comment vont nos abeilles et aussi savoir employer les produits de traitements contre la varroase (infection par un parasite le varroa destructor).

Nous vous souhaitons une très belle année 2022.

■ SEDB 28



Actions :

- Madame Arlette Loire, Présidente de l'Association Lèves Art, a remis le 19 novembre 2021 en présence de Monsieur le Maire, un chèque de 250€ à notre association en remerciement des divers travaux photos et vidéo réalisés par Jack Beaumont, secrétaire-trésorier de SEDB 28.

- Tenue d'une réunion exceptionnelle le 23 novembre pour l'octroi d'une subvention attribuée à :

Association des parents d'élèves « Les parents Delèves » (ALPL) pour aider les parents en difficulté à faire participer leurs enfants à une classe de mer.

- les 3 et 4 décembre SEDB 28 a tenu un stand au marché de Noël de Lèves : un beau succès pour une première participation. Cela a permis de faire connaître l'association et de récolter quelque fonds.

■ LE COMITÉ DES FÊTES FÊTE NOËL

le 4 décembre 2021

Parcours en calèche dans les rues de Lèves avec le père Noël, la mère Noël et son lutin pour récupérer les dessins des enfants et distribution de chocolats avec la participation des associations LEVES TOI ET MARCHE ET LE COMITÉ DES FÊTES DE LEVES.



■ LÈV'ART



SOLIDARITÉ. Arlette Loire a créé l'Association Lev'Art il y a deux ans pour répondre au défi lancé par le maire, Rémi Martial, d'animer la commune. L'association, qui compte dix-sept artistes locaux, a organisé, cette année, quatre expositions dont une vente aux enchères d'œuvres d'artistes, dont les bénéfices ont été attribués à des associations lévoises. Vendredi, lors de l'Assemblée générale de l'association, en présence du maire, Arlette Loire a remis deux chèques : l'un de 300 € à la fondation d'Allgre et l'autre de 250 € à l'association SEDB (Solidarité encouragement du développement et du bénévolat d'Eure-et-Loir). Lev'Art participera à la vente de Noël à petits prix d'œuvres d'artistes, vendredi 3 décembre, de 14 à 20 heures, et samedi 4 décembre, de 10 à 18 heures, place de la Mairie.



3%.COM
IMMOBILIER

CHARTRES + 30 KM

VENDEZ PLUS VITE, ACHETEZ MOINS CHER !

Honoraires réduits à 3% TTC*

Vous vendez, contactez nous !

Antoine MALGOGNE

06 11 83 82 24

antoine.malgogne@troispourcent.com

www.troispourcent.com

■ ULAC

Nos associations d'anciens combattants, fidèles au devoir de mémoire, se sont retrouvées le jeudi 11 novembre aux cérémonies commémoratives du 103ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Monsieur BAILLON, président de l'ULAC, souffrant, est représenté par François DAUVILLIER, vice-président délégué et président de la FNACA.

Les mesures sanitaires levées ont permis à bon nombre de lévois d'assister à cette journée.

De plus, c'est avec un réel plaisir que nous avons pu accueillir 2 membres, dont la présidente, du comité de jumelage de Nailsworth.

Ainsi, après rassemblement et vente du Bleuets de France, le cortège se forma. A 10 heures, un office religieux débuta, et ce, à la mémoire des victimes de cette guerre mais aussi de toutes les guerres, qui ont marqué et qui, aujourd'hui encore, marquent le monde.

A 11 heures, défilé de la place de l'église vers le monument aux morts au cimetière. Lors de cette cérémonie, des gerbes de fleurs ont été déposées respectivement par l'amicale laïque, l'ULAC, nos amis anglais et la municipalité. Un grand recueillement a été

observé. Les enfants des écoles présents ont pu lire le message de l'UFAC, (l'union française des associations de combattants et victimes de guerre).

Monsieur le Maire, Rémi MARTIAL, à l'issue de la cérémonie a convié l'assistance à un vin d'honneur offert par la municipalité dans le préau de l'école Jules Vallain. C'est ainsi, qu'entouré d'une dizaine d'enfants dont certains sont membres du conseil municipal des jeunes, il a rappelé la valeur de cette journée unique du Souvenir. Il convient d'insister que la défense des libertés est au cœur de nos vies. Le souvenir du sacrifice de nos soldats doit être transmis aux générations nouvelles.

En clôture, vers 13 heures c'est au banquet de l'amitié et du souvenir, ouvert à tous, qu'une cinquantaine de personnes, dont des veuves d'anciens combattants, adhérents à la Fraternelle et à la FNACA se sont retrouvées dans une sympathique ambiance.

Information – Invitation

L'assemblée générale de l'Union locale des anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui regroupe les générations 39/45, Indochine et Afrique du Nord aura lieu le **lundi 31 janvier 2022**.

■ VIGNE DE LÈVES



C'est déjà Noël pour notre Vigne de Lèves, gâtée par une présence nombreuse à notre première Assemblée Générale. Plus d'une trentaine d'adhérents, membres bienfaiteurs ou membres d'honneur étaient présents ou représentés le 7 décembre pour voter à l'unanimité en faveur de la gestion du premier exercice et surtout échanger amicalement

sur les nombreux sujets du programme à venir.

Soirée levée de fonds en février-mars, plantation à la sortie de l'hiver, réunion de présentation du vignoble dans la foulée et des aménagements du terrain, marché fermier au printemps ou à l'été pour fêter les premiers travaux et passer une belle journée entre amis passionnés, cours d'œnologie, etc.

Nous nous réjouissons de constater l'intérêt croissant de notre

projet, réellement fédérateur, et remercions nos premiers adhérents à avoir déjà renouvelé leur cotisation pour le 2^{ème} exercice, de novembre 2021 à octobre 2022. Le montant de la cotisation reste d'ailleurs inchangé à 20 €.

La semaine passée, notre ami agriculteur Patrick Vassard a procédé à l'étalement de 500 kg d'engrais organique, et fera en début d'année un passage de charrue pour préparer le terrain à l'hiver. Nous le remercions à nouveau de son aide et ses conseils précieux. Dans l'immédiat nous laissons la rue de Bailleau finir de se faire une beauté !

De plus en plus de travail passionnant pour l'équipe, des volontaires supplémentaires seront les bienvenus.

Nous travaillons aussi notre communication avec l'aide de Florent Giraud, qui vient de créer notre page Facebook (taper « La Vigne de Lèves »), à partager sans modération avec vos connaissances et amis !

Belles et douces fêtes de Noël à tous, rendez-vous prochainement pour des vœux pleins d'entrain! Le Bureau

■ LES COLLECTIONNEURS

L'association des collectionneurs se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année, et espérer la passer le mieux possible sans ce virus. Nous vous attendons nombreuses et nombreux lors de notre exposition du **samedi 5 février et dimanche 6 février**, l'entrée de celle-ci vous sera offerte grâce au petit coupon présent ci-contre. Sauf changement d'ici là, le passe sanitaire sera obligatoire ainsi que le masque.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année.

Bonne lecture.

BON POUR

une entrée pour l'exposition des collectionneurs
le samedi 05 ou dimanche 06 février 2022.

Bon à découper et à présenter à l'accueil de l'exposition.

PIED DE FÉE - VILLE DE LÈVES



■ ADQL



L'association du quartier de Longsault (ADQL) a tenu son assemblée générale le vendredi 26 novembre dernier au complexe sportif Michel Castaing avec une trentaine de personnes. Monsieur le maire, excusé, était représenté par Monsieur Lecointre, conseiller municipal délégué à la sécurité. Il a pu exposer les actions et les aménagements réalisés en

terme de sécurité (sécurisation des piétons au pont SNCF, élargissement des trottoirs au pont de l'Eure, ...) et de circulation des poids lourds (vidéo-verbalisation), sujets récurrents soulevés par les riverains.

Président de l'association pendant 11 ans, Patrick André a souhaité démissionner du bureau de l'association pour se consacrer à d'autres projets. Nous le remercions sincèrement pour son investissement durant toutes ces années !

L'équipe du bureau voit de nouveaux membres l'intégrer, nous leur souhaitons la bienvenue. Il a revoté sa constitution.

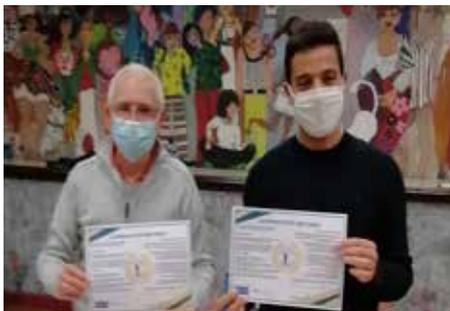
Ont été élues : présidente : Audrey Beccau - trésorière : Jocelyne Masnière - secrétaire : Véronique André.

La nouvelle équipe proposera des temps de convivialité comme le traditionnel Bric-à-brac, le repas des voisins et de nouvelles activités comme une marche tous les premiers mardis de chaque mois durant les beaux jours et un défilé des petits monstres pour Halloween.

Depuis ces deux dernières années, l'ADQL a dû s'adapter pour maintenir ses diverses activités, ainsi le bric-à-brac a pu être converti en vide-maisons.

Les membres du bureau iront à la rencontre des riverains en janvier-février pour présenter l'association aux nouveaux arrivants (lien constant avec la mairie - lien social entre voisins) et leur proposer d'adhérer à celle-ci.

■ AMICALE LAÏQUE - Charte de la diversité



Contrairement à l'an passé, l'assemblée générale de notre association a pu se dérouler en présentiel et ce, le 12 novembre à la salle Josse. En préambule à cette assemblée

générale, la « Charte de la diversité » fut signée par le président de l'Amicale, Yves Carrière, et le président de la Ligue de l'Enseignement, Mohamed Zahoui. Cette charte engage les signataires à agir en faveur de la diversité et à lutter contre toute discrimination. La diversité de la société est sa plus grande richesse. Elle constitue une force, une source d'enrichissements, en promouvant la participation de tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.

■ CHARLES GAUTIER



Bonjour à tous, une année qui s'est terminée, et toujours avec le Covid. Continuer à faire attention à vous. Pour cette nouvelle année, espérons qu'elle sera meilleure.

L'Association se porte bien avec 110 adhérents en espérant plus pour l'année 2022 après l'Assemblée Générale qui aura lieu le **23 janvier 2022** à la Salle Marcel Josse suivie de la galette des rois si les conditions sanitaires le permettent. A cette occasion, la composition du bureau va changer.

Le montant de l'adhésion pour 2022 est de 23,00 euros.

Activités prévues en 2022 sous réserve :

- Assemblée générale le **23 janvier 2022**
- Loto le **13 mars 2022**
- Repas annuel le **samedi 28 mai 2022**
- Goûter le **25 septembre 2022**
- Sorties diverses en avril, en juin et fin d'année : à déterminer

Du fait du Covid, le repas annuel n'ayant pas eu lieu, l'Association a renouvelé un colis de Noël pour tous les adhérents, qui a été distribué le 13 décembre 2021.

La Présidente et les Membres du Bureau vous souhaitent une bonne année 2022.

■ ADAMVE



Pour la fin de l'année 2021 nous avons organisé pour les enfants plusieurs manifestations qui ont remporté un beau succès...

Le 16 novembre nous avons emmené les enfants au Baby Gym de Mainvilliers où ils ont pu expérimenter divers parcours pour leur plus grand plaisir.

Le 9 décembre nous avons organisé une séance Histoires et chants de Noël pour se mettre dans l'ambiance des fêtes... et le jeudi 16 les enfants ont pu assister à un superbe spectacle présenté par la Comédia Del Abris... les enfants ont été captivés par la magie de ce conte de Noël agrémenté d'ombres chinoises... Bien entendu ils ont été ravis d'avoir la visite du Père Noël en personne à l'issue du spectacle pour la distribution de cadeaux...

■ LÈVES TOI ET MARCHE



Enfin et nous l'espérons tous, nous avons pu engager en cette fin d'année une manifestation et une animation dans cette période difficile et contraignante. Après deux reports, le WE PLAYMOBIL a eu lieu le 27/28 novembre 2021 à l'espace Soutine et nous avons eu le plaisir de recevoir plus de 1000 personnes qui ont évolué parmi les dioramas exposés dont la station de ski, le safari, le Père Noël, etc. De nouveau cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir le 4 décembre le Père Noël accompagné de la Mère Noël et de son lutin pour une promenade en calèche dans différents quartiers de la ville. De nombreux enfants se sont empressés sur le parcours pour donner leurs dessins et partager une photo.

Voici les activités de nos sections :

- « Les tricotines » sont heureuses de vous accueillir pour le CAFE TRICOT :
En janvier 2022 : les **lundis 10 et 24** à 14h00 / Les samedis 8 et 22 à 10h00
En février 2022 : les **lundis 7 et 21** à 14h00 / Les samedis 5 et 19 à 10h00
Contactez Aurélie au 06.24.35.65.66 ou par mail :lili.vivi28@yahoo.fr
- « Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir :
En janvier, les **mardis 11 et 25** de 14h00 à 21h00
En février, les **mardis 8 et 22** de 14h00 à 21h00
Contactez Muriel au 06.23.87.89.92 ou par mail : mulaban@free.fr

Manifestation 2022 (Sous réserve des conditions sanitaires)
- CHAVANNE'S BROU le **jeudi 26 mai**, jour de l'Ascension

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoietmarche.wixsite.com/Item - Les membres de l'association « Lèves-toi et marche » vous souhaitent une très bonne année 2022 : santé, bonheur et prospérité. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

■ ENCADANSE



Nous avons organisé une soirée repas dansant le samedi 6 novembre à l'espace Soutine. Une soixantaine de personnes ont participé à cette soirée conviviale et rythmée !

■ LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Les répétitions de l'orchestre d'harmonie et du symphonique ont repris en septembre. Après deux années chaotiques, la musique a de nouveau résonné lors de nos répétitions. Malheureusement, suite à un problème de santé de notre chef, celles du symphonique se sont de nouveau interrompues.

Il a donc fallu remanier notre concert du Nouvel an, prévu **samedi 15 janvier 2022**. Nous aurons ainsi le plaisir d'accueillir à 18h30 à l'espace Soutine l'orchestre d'harmonie, dirigé par Harry Cook ; l'orchestre du premier cycle, sous la direction de Julien Roblet et le Fairy Feet BigBand de Benjamin Steffan, pour un concert inédit aux notes de classique, musiques de film et jazz. Nous espérons vous y voir nombreux, si les conditions sanitaires le permettent, bien entendu !

■ FC LÈVES



La trêve arrive et il est tant de faire un premier bilan, et quel bilan jamais nous aurions pensé avoir un tel bilan. Tout d'abord le nombre de licenciés : 280, un effectif jamais atteint. Une progression de 40% cette saison. Ensuite vient le bilan sportif qui lui aussi est exceptionnel :

Nos u10A et u11 vont accéder au niveau 2

Nos u12 vont accéder au niveau 2 aussi

Nos u15 vont accéder en division 2

Nos u18 vont jouer le titre pour le championnat deuxième division

Nos seniors A équipe fanion sont en-tête de leur championnat.

Tous ces résultats sont le fruits d'un travail fait en osmose avec les éducateurs, les joueurs, qui possèdent une belle structure pour s'entraîner dans les meilleures conditions et des équipements grâce à nos partenaires. Espérons que la 2^{ème} partie de saison sera aussi réussie. L'ensemble du club vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2022, en espérant vous voir autour du stade car le football club de Lèves est aussi votre club.

■ COMITÉ DE JUMELAGE

Les membres du Comité de Jumelage de Lèves se sont réunis le 20 novembre pour l'Assemblée Générale annuelle. Ce fut l'occasion de faire le point sur notre activité très réduite en 2020 et au 1er semestre 2021 suite aux conditions sanitaires. Le voyage à Nailsworth prévu au printemps 2021 (suite au report de 2020) a de nouveau été annulé. Nous avons programmé une nouvelle date pour cette rencontre : **du 26 au 29 mai 2022** à condition bien sûr que les conditions sanitaires le permettent. A noter que le passeport est maintenant obligatoire pour aller en Angleterre.

Lors de la commémoration du 11 novembre 2 représentants de notre ville jumelle ont participé aux cérémonies. L'un des représentants a déposé une gerbe de poppies (coquelicots) au nom de la ville de Nailsworth au monument aux morts. A l'invitation de l'Ulac, les représentants de Nailsworth, avec leur famille d'accueil, ont participé au banquet qui a suivi les cérémonies. Nos amis anglais ont beaucoup apprécié cette journée de souvenir et de recueillement, et la convivialité de nos échanges.

Nous avons programmé la Galette des Rois le 7 janvier 2022, mais cette rencontre est remise en cause avec les conditions sanitaires actuelles et devra être confirmée.

ÉTAT-CIVIL

jusqu'au 03 décembre 2021

Naissance

06.10.2021

Elouan CHÔLIN

Mariage

16.10.2021

Richard HERVET
et Ekaterina SOMENKOVA
Jack LE CLAINCHE
et Betty GOUPY

23.10.2021

Décès

23.09.2021

Monique LABARRE
épouse BROUARD

01.10.2021

François MOIGNEAU

15.10.2021

Didier PARNAUDEAU

16.10.2021

Albert SZABO

22.11.2021

Julien SOLA

URBANISME

jusqu'au 30 novembre 2021

Autorisations
délivrées

Autorisations de travaux

Carrefour Express

2 rue Hoche Allart

Commerce de proximité

GAUCHERON Brigitte

105 bis route de Chavannes

Remplacement de vélux

Déclarations préalables

DIEU Jean-Philippe

2 allée des Ecureuils

Tacite rejet incomplet

ANTOINE Camille

46 rue de Longsault

Réfection toiture

LAVIGNE Noémie

52 rue de Bailleau

Agrandissement portail

RAFFRAY Sylvain

16 rue Alphonse Jacquet

Démolitions / Création d'un accès

JUMENTIER Guy

2bis allée Jean-Bernard Huet

Remplacement portail

ELIE dit COSAQUE

74 rue de Bailleau

Division parcellaire pour construire

LAGRUE Valérie

37 rue Nelson Mandéla

Mur en parpaing

Permis de démolir

127 avenue de la Paix

Démolition d'une habitation

GRDF M. Soulet

Route Bois Lèves / rue Butte Celtique

Poste distribution gaz

Permis de construire

13 rue Jules Vallain

Extension maison existante

KHELK Souria

9 avenue de la Paix

Menuiseries extérieures, façade

ONEA Florin

Route de Chavannes

Construction 4 logements

FARCHACH Mohamed

72 rue de Bailleau

Combles, menuiseries extérieures

SCI ECL

23 rue de Josaphat

Aggrandissement vélux

RITOUET Jacqueline

2 route du Bois de Lèves

Division parcellaire pour construire

SCI VINGT TROIS

Autorisations
en instruction

Autorisations de travaux

Ville de Lèves

4 place de l'Eglise

Rénovation Espace Soutine

MORGANTI Gilles

2 rue Flora Tristan

Piscine

Déclarations préalables

SCI VINGT TROIS

23 rue de Josaphat

Construction école de musique

DIAS Ludovic

44 avenue de la Paix

Démolition mur, portail avec clôture

GRAINDORGE Patrick

2 rue de la Chacatière

Vélux

LEROUY Teddy

2 allée des Gravières

Remplacement fenêtres et volets

HABITAT EURELIEN

33 route de Chavannes

Réhabilitation d'un bâtiment

LEROUY Laurent

8 rue de Bailleau

Réhaussement clôture

BORDERON Aurélie

7 rue de la Chacatière

Véranda

PICHEREAU Angélique

14 avenue de la Paix

Remplacement clôture

ZAKOUNE Antoine

19 rue Nelson Mandéla

Dépose cabanon

Permis d'aménager

Avenue de la Paix / Friches Brioles

Changement fenêtre et porte de rue

DIEU Jean-Pierre

22 rue Alphonse Jacquet

Garage et carport

Permis de construire

Ville de Lèves

Lotissement

COTHEREAU Jean

3 rue de la Butte Verte

Création portail entrée

CLAVERE Norbert

15 rue du Bout du Val

Rénovation Espace Soutine

OPEN ENERGIE

34 avenue de la Paix

Portillon et portail alu

BROUARD Benjamin

138 route de Chavannes

Construction école de musique-

PLAY Nicolas

2bis rue du Mousseau

Suppression thuyas, clôture

LE FEVRE Philippe

72 rue de Bailleau

Piscine, serre, vestiaire

KERRIEN Pierre-André

72 rue de Bailleau

Panneaux photovoltaïques

LOROT Julien

73 Ter route de Chavannes

Maison individuelle, institut de beauté

FARCHACH Mohamed

17 rue Louise Michel

Abri de jardin

PARNAUDEAU Marie

18 rue Alphonse Jacquet

Extension maison, garage accolé

PARNAUDEAU Marie

18 rue Alphonse Jacquet

Vélux

Permis de construire modificatif

72 avenue de la Paix

Réhabilitation globale maison

HUBERT / SERGENT

Chemin des Gravières du Rigard

Création portail

CONCEPT PROMOTION

1 allée des Gravières

Divers modifications

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

1. Chartres Métropole- Rapport d'activités 2020 - Communication

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de « Chartres Métropole » adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre le rapport d'activités.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la communication du rapport de l'exercice 2020 par Monsieur le Maire et de la mise à disposition du document.

2. Chartres Métropole - Convention cadre de prestation de services - Gestion mutualisée de dispositif de vidéoprotection

intercommunal - Annexe

Les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Pour ce faire, une convention de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif doit être conclue entre l'EPCI et chaque commune intéressée pour en fixer les modalités.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le périmètre des services communs du Centre de Supervision Intercommunal (CSI) a été étendu. Le projet de vidéoprotection de Chartres métropole englobe tout à la fois la mise en œuvre d'un système de caméras ainsi que le renvoi et l'exploitation des images à un CSI.

Aussi, afin d'améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens, de répondre aux demandes de sécurité et de prévention pour mieux lutter contre le sentiment d'insécurité et de faciliter les investigations judiciaires des forces de l'ordre, il est proposé aux communes de l'agglomération qui le souhaitent de confier à Chartres métropole, par l'intermédiaire d'une convention conclue

sur la base de l'article L. 132-14 du Code de la sécurité intérieure, l'entretien et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection et de bénéficier d'un accès au CSI, en charge de l'exploitation des images des caméras tant communales que communautaires.

Cette convention :

- Fixe les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal ;
- Fixe les modalités de mise à disposition du matériel et des agents ;
- Détermine les responsabilités de chacune des parties ;
- Ne vaut pas transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire concerné.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022. La prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal, objet de la présente convention, au profit de la commune ne fait l'objet d'aucun remboursement.

VU l'article L. 132-14 du Code de la sécurité intérieure,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent.

3. Renouveau de la convention de partenariat avec l'Ordre de la Libération - Annexe

L'Ordre de la Libération est un établissement public autonome depuis 2012. Il est installé, depuis 1967, au sein de l'hôtel national des Invalides. C'est dans ce cadre prestigieux, au cœur du Paris militaire historique, que le second ordre national français, désireux de voir se perpétuer la mémoire des Compagnons de la Libération, a donné naissance à son musée.

Pour élargir l'offre de médiation à destination du public scolaire, notamment les membres du Conseil municipal des jeunes et du grand public âgé de moins de 26 ans de la commune, ainsi qu'aux jeunes qui souhaitent bénéficier de la découverte du parcours des Compagnons et médaillés de la Résistance à travers la France libre, la résistance et la déportation, l'Ordre de la Libération et la ville de Lèves ont souhaité se rapprocher à travers un partenariat.

Les engagements de ce partenariat sont, pour l'Ordre de la Libération, à accueillir gratuitement les groupes scolaires (et les accompagnateurs) de la ville dans le cadre de visites guidées et visites ateliers au sein de son musée, à transmettre aux professeurs de la ville des livrets de présentation de son offre pédagogique s'ils le souhaitent et (ou) des supports de médiation en langue française ainsi que des documents de préparation à la visite, à s'exprimer, sur invitations de monsieur le Maire de Lèves, sur l'Ordre de la Libération, la médaille de la Résistance et plus globalement sur le nécessaire esprit de Défense, à mettre gratuitement à disposition de la ville et de ses écoles son exposition itinérante relative à l'Ordre de la Libération,

La ville de Lèves s'engage, quant à elle, à diffuser les documents pédagogiques auprès des enseignants et à proposer des visites du musée aux scolaires et à faire connaître l'Ordre de la Libération, ses ressources et son musée par tous moyens (conférence, exposition, communication des informations des réseaux sociaux de l'Ordre de la Libération et du site internet ordredelaliberation.fr ...) ainsi que relier les actions communes entre les parties sur les supports de son choix.

Ce partenariat, signé en 2019 pour une durée de deux ans, ne soumet aucune des parties à une contrepartie financière.

Il est proposé de renouveler le partenariat pour une nouvelle durée de deux ans.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, monsieur le Maire, à procéder à la signature du renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Lèves et l'Ordre de la Libération.

4. Dénomination du « Clos de la Ravaudière »

Dans le cadre de la création du lotissement (PA 028 209 20 00001) situé entre le 12 et le 14 rue Alphonse Jacquet, des travaux de voirie ont été exécutés afin de permettre l'accès aux différents lots. Afin de faciliter la localisation des futures habitations, il convient donc de dénommer cette voie nouvelle, privée.

La dénomination d'une voie privée relève du ou des propriétaires de la voie. Il est à noter que les propriétaires ne disposent pas d'une totale liberté pour la dénomination d'une voie privée. En effet, en sa qualité d'autorité de police, le maire détient le pouvoir de contrôler le nom des voies privées et d'interdire ceux qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (Conseil d'Etat, 19 juin 1974, M. Broutin pré-cité).

Dans le cadre des échanges avec l'aménageur, il est proposé de dénommer cette voie nouvelle « Clos de la Ravaudière ».

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21-1 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret 94-1112 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

VU la décision du Conseil d'Etat M. Broutin du 19 juin 1974,

VU le permis d'aménager n° 028 209 20 00001 accordé 28 septembre 2020,

VU la demande de dénomination de cette voie par l'aménageur sous le nom « Clos de la Ravaudière » en date du 1er octobre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de dénommer cette voie privée,

CONSIDERANT que cette proposition n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, sur proposition de l'aménageur, de dénommer la voie nouvelle « Clos de la Ravaudière »,

AUTORISE monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Exercice 2021 - Budget Ville de Lèves Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe

6. Exercice 2021 - Budget Ville de Lèves - Constitution d'une provision pour risques et charges

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article R 2321-2,

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction comptable et budgétaire M14 des communes,

CONSIDERANT la nécessité de constituer une provision de 30 000 euros pour risques et charges, au titre d'un risque d'irrecouvrabilité constaté dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis,

CONSIDERANT que la provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et qu'elle peut donner lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision pour risques et charges de 30 000 euros pour le non-recouvrement du titre exécutoire émis à l'encontre de la société Guy Leblanc en réponse des dommages constatés au restaurant scolaire du pôle enfance,

DIT que les crédits seront inscrits à la décision modificative n°1 du budget de la ville de Lèves au compte 6815.

7. Exercice 2021 - Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Lorsqu'elles s'avèrent irrécouvrables, ces dernières doivent être admises en non-valeur dès lors que l'ensemble des procédures engagées n'a pu aboutir au paiement de ces créances.

Ainsi, lorsque les créances sont inférieures au seuil de poursuites de 30 euros ou lorsque l'irrecouvrabilité pour le débiteur est avérée, les poursuites sont sans effet. Elles sont alors déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée au compte 65.41 « créances admises en non-valeur » sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Trésorier principal municipal a produit une liste de créances irrécouvrables pour un montant total de 912,27 euros.

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 65-41 « créances admises en non-valeur »,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'état des créances irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier principal et admet en non-valeur la somme totale de 912,27 euros, La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 65.41 « créances admises en non-valeur ».

8. Exercice 2021 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur. L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge,

s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Par décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'un usager, il convient de procéder à l'effacement de la dette le concernant par l'inscription d'une dépense au compte 6542.

Cette dette correspondant à des impayés de cantine et d'accueils de loisirs est d'un montant global de 32,83 euros.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 32,83 euros, sur décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2021, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

9. Taxe d'aménagement - Exonérations facultatives en matière de taxe communale d'aménagement en cas d'instauration de plein droit

La taxe d'aménagement est perçue pour tout projet de construction générant de la surface taxable. La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1% qui peut être modifié par délibération du conseil municipal. La commune peut aussi fixer librement dans le cadre de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme un certain nombre d'exonérations.

La durée de validité minimale de la délibération instituant la taxe d'aménagement est de trois années tacitement reconductibles. Toutefois, le taux et les exonérations peuvent être modifiés tous les ans par délibérations tacitement reconductibles. En cas de modification, celles-ci doivent être délibérées avant le 30 novembre 2021.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

VU la délibération n°70/16 en date du 20 octobre 2016 ;

VU la commission générale en date du 8 novembre 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %,

- D'exonérer, en totalité, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil municipal a débattu de ses orientations budgétaires pour les trois prochaines années. Ce débat, prévu par la loi, précède de deux mois maximum le vote du prochain budget primitif, qui est prévu le 7 février.

A cette occasion, nous avons rappelé notre engagement à tenir 4 grands objectifs, en respect de nos promesses électorales :

- **La baisse des impôts.** Pour la 8^{ème} année consécutive, nous baisserons le taux des taxes foncières de 0,5%. Cet effort durable est un gage de la bonne tenue de nos comptes publics et de notre souhait de donner l'exemple. Moins de 1% des communes font de même.

- **Les économies de fonctionnement.** Après de très importants efforts de diminution des dépenses durant notre premier mandat (2014-2020), nos marges de manœuvre en la matière sont désormais ténues, sachant qu'une grande partie des dépenses, telles les charges de personnel, augmentent mécaniquement au rythme de l'inflation. C'est pourquoi nous prévoyons désormais une relative stabilité des dépenses de fonctionnement, avec notre souhait de réussir à continuer à les baisser en euros constants.

- **La hausse des investissements.** Alors que Lèves avait sous-investi pendant vingt ans, avec pour conséquence un patrimoine bâti et viaire en mauvais état, nous allons poursuivre notre politique ambitieuse d'investissement. Le but ? Sécuriser et moderniser notre commune pour la rendre davantage attractive et agréable à vivre.

- **La sécurisation de la dette.** Grâce à une capacité d'autofinancement qui s'est très nettement améliorée depuis 2014, et à de bonnes relations que nous entretenons avec nos partenaires, nous pouvons emprunter à des taux intéressants, et ainsi plus et mieux investir, tout en améliorant nos ratios de désendettement. Ainsi, notre capacité de remboursement de la dette est passé de 16 (!) années en 2014 à moins de 7 années aujourd'hui.

Pour 2022 et les années à venir, continuons à avancer ensemble pour Lèves.

OPPOSITION

Le 14 décembre 2021

Pour 2022, nous souhaitons à tous les Lévois et leurs proches Santé et Bonheur.

Souhaitons qu'à Lèves, l'année soit empreinte de solidarité, d'ouverture, de bienveillance.

Après 2 ans de pandémie, nos vies sont bousculées. Les commerçants, les jeunes enfants et leurs parents, les personnes malades ou isolées sont particulièrement affectés par cette crise.

Chacun réalise maintenant que nous devrons apprendre à vivre avec le virus, ce qui nécessite un soutien de la commune auprès des personnes les plus fragilisées.

L'arrêt brutal du marché mi-octobre, au plus mauvais moment avec la fermeture temporaire de la supérette a surpris de nombreux Lévois. Durant 6 semaines, les personnes sans véhicule n'avaient aucun moyen de se ravitailler et la commune n'a pas mis en place un service de livraison ou de transport vers des commerces les plus proches.

Rappelez-vous, en 2020, le transport communal a aussi été supprimé.

Les conséquences :

> Isolement social (perte d'accès aux commerces, réunions d'associations, repas seniors)

> Arrêt des circuits du midi pour les enfants qui ne vont pas au restaurant scolaire

> Moins de sorties éducatives pour les centres de loisirs et les écoles, impossibilité pour les classes de maternelle de se rendre chaque semaine au gymnase ou au dojo.

Nos propositions:

> Assouplir les conditions d'inscription ou d'annulation en accueils périscolaire ou de loisirs pour permettre aux parents de s'organiser face à un imprévu

> Informer plus tôt des activités culturelles et sportives programmées pendant les vacances pour faciliter l'organisation familiale.

> Créer plus de proximité et de lien social (navette pour les personnes peu mobiles, portage des repas à domicile), comme notre liste le proposait dans son programme.

Espérons que ces requêtes, déjà exprimées par les parents d'élèves et les habitants isolés seront considérées et suivies d'effets bénéfiques pour tous.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité



La compagnie des 12 portes présente

VILLE DE LÈVES

3 jours / 7 spectacles

LA 13ÈME PORTE

FESTIVAL

Contemporain
Classique
Seul en scène
Boulevard
Lecture
Spectacle pour enfants

Vendredi 28 janvier - soirée d'ouverture (à partir de 20h- soirée gratuite) :
Présentation du programme, spectacle d'impro avec nos invités Les VITRAUX
GLYCERINES de Chartres, et plusieurs surprises lors de la soirée.

Samedi 29 janvier

Matin: atelier découverte théâtre (gratuit)

14H30 : Le seul en scène "Clarisse De" (Entrée adulte 12€, moins de 12 ans 8€ sans pass*)

20h30 : La pièce de théâtre "Hollywood-Sur-Mer". (Entrée adulte 12€, moins de 12 ans 8€ sans pass*)

Dimanche 30 janvier

En après midi scène ouverte (inscriptions sur cie12portes@gmail.com pour
présenter vos sketches ou mini scènes)

19h30 : La pièce de théâtre "Les poupées"(Entrée adulte 12€, moins de 12 ans 8€ sans pass*)

* Un pass festival de 25 euros sera proposé pour assister à l'intégralité du festival

THEATRE

Du 28 au 30 janvier 2022

A l'Espace Soutine de Lèves

Renseignements : cie12portes@gmail.com

06.18.23.48.17

www.lacompagniedes12portes.com



JANVIER

VENDREDI 14 JANVIER

Concert Alice animal

20h30 - espace Soutine

Du rock à la française qui se mélange astucieusement avec la pop ! Riche d'une personnalité affinée et affirmée, elle fait sonner et chanter des textes sensibles et maîtrise avec talent les subtilités de sa guitare. ALICE est une femme envoûtante, vibrante, et féline...un ANIMAL aux multiples visages !

Tarif : 15€ / Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180 ou sur espacesoutine@leves.fr.

SAMEDI 15 JANVIER

Concert du Nouvel an par l'école de musique de Lèves

18h30 - espace Soutine

Ouvert à tous

DIMANCHE 23 JANVIER

La petite fille aux ballons

Flavio, le jongleur, se sent seul dans son cabaret...

Mais qui est donc cette jeune fille aux multiples facettes qui vient le perturber ? Poupée farceuse, acrobate poétique, danseuse aérienne, ne serait-ce pas la petite fille aux ballons ?

Flavio voudra-t-il la faire disparaître dans sa boîte magique ?

Au-delà des prouesses visuelles, ce spectacle emporte le public au cœur d'une véritable histoire féerique ! Mélange subtil de jonglerie, cerceau et tissu aériens, grande illusion, acrobatie et comédie !

15h30 - espace Soutine

Tarif : 10€ pour les adultes / 6€ pour les moins de 12 ans
Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180 ou sur espacesoutine@leves.fr.

VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30 JANVIER

Festival de théâtre

organisé par la Compagnie des 12 portes

Détails du programme page 30

FÉVRIER

SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 FÉVRIER

Exposition des collectionneurs

par l'association des Collectionneurs

Entrée offerte sur présentation du bon à découper en page 23

Infos : associationdescollectionneurs@sfr.fr / 06 80 41 76 69

LUNDI 07 FÉVRIER

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Retransmission en direct sur le Youtube de la ville

SAMEDI 19 FÉVRIER

Opération "vide ta chambre"

organisée par l'ALPL

espace Soutine

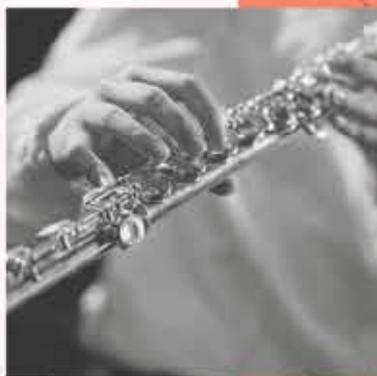
DIMANCHE 27 FÉVRIER

Théâtre J'y suis, j'y reste

par Comme si c'était vrai



Les événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés en fonction de la situation sanitaire. Retrouvez toute l'actualité de la commune sur leves.fr



Concert

Samedi 15 janvier

18h30

Espace Soutine

ORCHESTRE D'HARMONIE

ORCHESTRE DU PREMIER CYCLE

FAIRY FEET BIGBAND

Réservation obligatoire : espacesoutine@leves.fr

Entrée sur présentation du pass sanitaire